

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL
Séance du 23 juillet 2019**

Secrétaire de Séance : Pascale TROSSERO

Exercice : 29

Présents : 22

Début de séance : 18h30

Le vingt-trois juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session extraordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Mme Christine CAPDEVILLE, Maire.

Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2019

Adoptée à la majorité des membres présents

10 contre : Dominique HONETZY, Christian PRESUTTO, Pierre MINGAUD, Michel PELLEGRIN, Marcel FACH, Valérie RABASEDA, Alain FEDI, Sylvie SILVESTRI, Lakdar KESRI, Nicolas BAZZUCCHI.

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Christine CAPDEVILLE, Maire.

Présents : Mme. Christine CAPDEVILLE, Maire

Mmes et MM. Bernard NEGRETTI, Thierry BATTAGLIA, Carole TATONI, Clémence PIETRI, Pascale TROSSERO, Adjointes au Maire.

Mmes et MM. Hélène VITELLI, Martine CASTINO, Sonia RICHE, Philippe JONQUIERES, Christine MARIANI, Christian PRESUTTO, Michel PELLEGRIN, Valérie RABASEDA, Alain FEDI, Sylvie SILVESTRI, Nicolas BAZZUCCHI, Nicole ROURE, Philippe GRUGET, Marielle DUPUY, Gilles MANIGLIO, Violaine TIEPPO, Conseillers Municipaux.

A donné Procuration :

Jean-Claude COLONNA à Thierry BATTAGLIA

Dominique HONETZY à Sylvie SILVESTRI

Pierre MINGAUD à Michel PELLEGRIN

Marcel FACH à Alain FEDI

Kesri LAKDAR à Nicolas BAZZUCCHI

Stéphane CASTEROT à Philippe GRUGET

Absent :

Sylvain CATTANEO

Secrétaire de Séance :

Pascale TROSSERO

I- Programmation culturelle : automne – hiver 2019 / 2020

Mme Carole TATONI, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles, expose :

Dans le cadre de la saison culturelle automne - hiver 2019/2020 de la salle de spectacle « l'Espace de l'Huveaune », la commission des affaires culturelles propose de retenir les spectacles suivants :

Vendredi 11 octobre 2019 : **Cabaret aléatoire** par l'Atelier du Possible
Dans le cadre de « Provence en scène »
Contrat avec l'Atelier du possible, 8 Avenue d'Aix, 13840 Rognes
Cachet : 1400 euros TTC

Vendredi 8 novembre 2019 : **1336 : Paroles de Fralibs**, avec Philippe Durand
Contrat avec La comédie de Saint-Etienne – Centre dramatique national, Place Jean Dasté, 42000 Saint-Etienne
Cachet : 791,25 euros TTC

Vendredi 24 janvier 2020 : **La passion du verbe**, avec Brigitte Fossey
Contrat avec la société ONESIME, 1 rue Mireille, 13190 Allauch
Cachet 2954 euros TTC

Mardi 11 février 2020 : **Titre définitif** (titre provisoire) par la Compagnie Raoul Lambert
Contrat avec la Cie Raoul Lambert, 8 rue Enclos Rey, 30000 Nimes
Cachet 2795,75 euros TTC

Vendredi 13 mars 2020 : **Ombre** par la Compagnie de l'Enelle
Contrat avec la Cie de l'Enelle, Cité des associations, 93 La Canebière, 13001 Marseille
Cachet : 2500 euros TTC

Jeudi 2 avril 2020 : **Abraz'ouverts** par l'association Arts et Musiques
Contrat avec l'association Arts et Musiques, 5 rue de Jemmapes, 13001 Marseille
Cachet : 1091 euros TTC

Samedi 4 avril 2020 : évènement de clôture de la saison d'hiver au Parc Jean Moulin : **Le printemps au village / La grainothèque voyage**
Spectacle : **Les mystérieuses coiffures** avec Christophe Pavia, dresseur de chevaux.
Contrat avec l'association ARCAD, 4 avenue de Maignon, 64600 Anglet
Cachet : 1100 euros TTC

Le Conseil Municipal

Après délibération

DECIDE de retenir la liste des spectacles énoncés ci-dessus dans le cadre de la saison culturelle automne - hiver 2019/2020 de la salle de spectacle « l'Espace de l'Huveaune ».

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants.

Adoptée à la majorité des membres présents.

10 abstentions : Dominique HONETZY, Christian PRESUTTO, Pierre MINGAUD, Michel PELLEGRIN, Marcel FACH, Valérie RABASEDA, Alain FEDI, Sylvie SILVESTRI, Lakdar KESRI, Nicolas BAZZUCCHI.

II- Saison culturelle 2019 / 2020 : tarifs et formules d'abonnements

Mme Carole TATONI, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles, expose :

La Commission des affaires culturelles propose de fixer les tarifs ainsi que les modalités d'abonnement pour la saison 2019 / 2020 comme suit :

Les Tarifs

- Tarif normal : 15 euros

- Tarif réduit : 10 euros

Ce tarif s'applique aux bénéficiaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi, intermittents, + de 65 ans, étudiants ainsi qu'avec les différentes formules de nos partenaires.

- Tarif enfants et moins de 18 ans : 5 euros

- Tarif groupes : 7 euros (à partir de 10 personnes)

- Tarifs spéciaux (scolaires ...) : 2 euros

La carte découverte

Très avantageuse, la carte découverte permet d'assister à tous les spectacles de la saison, en faisant participer les personnes de son choix (carte non nominative). Elle est renouvelable à tous moment

Tarif plein : 50 € pour 5 places

Tarif réduit : 35 € pour 5 places

Le Conseil Municipal

Après délibération

FIXE comme indiqué ci-dessus les tarifs et formules d'abonnement pour la saison culturelle automne hiver 2019 / 2020 de la salle de spectacle l'Espace de l'Huveaune.

Adoptée à la majorité des membres présents.

10 abstentions : Dominique HONETZY, Christian PRESUTTO, Pierre MINGAUD, Michel PELLEGRIN, Marcel FACH, Valérie RABASEDA, Alain FEDI, Sylvie SILVESTRI, Lakdar KESRI, Nicolas BAZZUCCHI.

III- Convention de partenariat culturel « Provence en scène » avec le conseil départemental 13

Mme Carole TATONI, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles, expose :

Avec « Provence en scène », le Conseil Départemental des BdR propose chaque année un dispositif de soutien technique et financier de

programmation des spectacles vivants (musique, danse, théâtre, jeune public, ...).

Le Conseil Départemental prend en charge 50% des cachets des spectacles proposés dans ce catalogue.

La commission municipale des affaires culturelles propose de signer cette convention de partenariat culturel pour la saison 2019/2020.

Le Conseil Municipal

Après délibération

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat culturel « Provence en scène » avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, pour la saison 2019/2020.

Adoptée à la majorité des membres présents.

10 abstentions : Dominique HONETZY, Christian PRESUTTO, Pierre MINGAUD, Michel PELLEGRIN, Marcel FACH, Valérie RABASEDA, Alain FEDI, Sylvie SILVESTRI, Lakdar KESRI, Nicolas BAZZUCCHI.

IV- Modification du Tableau des effectifs

Mme Sonia RICHE, Conseillère municipale, expose :

Compte tenu qu'il est nécessaire de créer et supprimer des grades afin de tenir compte des nominations par avancement de grade, et par voie de conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs, proposition est faite de :

Au 1^{er} septembre 2019 : Créer 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet 17H30

Le Conseil Municipal

Après délibération

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Au 1^{er} septembre 2019

FILIERE ADMINISTRATIVE	Catégorie	Ancien effectif autorisé	Nouvel effectif autorisé
Adjoint administratif TNC 17H30	C	0	1
Adjoint administratif TC	C	3	3

Adoptée à la majorité des membres présents.

10 abstentions : Dominique HONETZY, Christian PRESUTTO, Pierre MINGAUD, Michel PELLEGRIN, Marcel FACH, Valérie RABASEDA, Alain FEDI, Sylvie SILVESTRI, Lakdar KESRI, Nicolas BAZZUCCHI.

V- **Rétrocession du Boulevard du Vallon du Roy à la commune de La Penne sur Huveaune**

Mme Christine CAPDEVILLE, Maire, expose :

Depuis plus de cinquante ans, et bien qu'étant toujours cadastré comme chemin privé, la municipalité prend en charge l'entretien du Boulevard du Vallon du Roy, et ce, conformément à une délibération du Conseil municipal en date du 28 avril 1967.

Lors de l'assemblée générale des copropriétaires qui s'est tenue le 5 juin 2018, le Conseil Syndical s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une cession à titre gracieux de cette voie au profit de la commune de La Penne sur Huveaune.

Considérant que cette voie est ouverte à la circulation publique.

Le Conseil Municipal

Après délibération

DECIDE d'accepter la cession du Boulevard du Vallon du Roy et son intégration dans la voirie communale.

PRECISE que la surface de la parcelle AE 201, objet de la cession, sera précisée lors d'un bornage avec document d'arpentage.

Adoptée à l'unanimité

Fin de séance 18h50